

MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON
28240
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2021

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers présents	13
Nombre de voix délibérantes	14

L'An deux mil vingt-et-un, le sept juin, à 19 heures 00, salle polyvalente, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

Présent(e)s : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GERMOND Michèle, TAILLANDIER Stéphane, CHARREAU Julien, ASSAIRI Lucie, GUERIN Olivier, CINTRAT Christian, LEGRET Antoine, HOUVET Gaël, BARBET Dominique, LHEUREUX-BIORT Patricia, MOREAU Bernard.

Absents : M. VERRET Geoffroy (pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU), M. HUBERT Patrice

Date de convocation : 31 mai 2021

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

Mme Nathalie BERTU, Secrétaire de mairie assistait également au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2021.

Délibération 28-2021

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 15-2021 pour la cession d'une parcelle cadastrée ZX numéro 33 pour une contenance de 7180 m² au lieudit « Le Bois Coquet » sur la commune de Saint-Victor-de-Buthon pour un prix de vente de cinq mille euros et propose de consulter les riverains dans un premier temps pour proposer à la vente la parcelle citée ci-dessous.

Les courriers ont été transmis aux riverains en notifiant le prix de la parcelle, deux réponses ont été reçues. Un riverain n'est pas intéressé et l'autre riverain propose la somme de six mille cinq cent dix euros.

Les frais d'acte notarial pour la rédaction de l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte l'offre.

Délibération 29-2021

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui fait obligation aux Maires et Présidents d'établissements publics (EPCI, Syndicats de communes, CCAS...) d'établir, avant le 1er janvier 2021, des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines de leur collectivité, dès lors qu'elle compte au moins un agent.

Le projet de LDG doit être soumis au préalable, pour avis, au Comité Technique.

Les LDG sont établies pour une durée maximum de 6 ans. Elles doivent être rassemblées dans un document qui est transmis à l'ensemble des agents.

Le présent document a pour objet de formaliser les Lignes Directrices de Gestion de la Commune de Saint-Victor de Buthon et est annexé à la présente délibération.

Délibération 30-2021

CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article 3 I (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 01/07/2021 au 30/08/2022

Cet agent assurera des fonctions d'entretien général de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

- 1) De créer, à compter du 01/07/2021 jusqu'au 30/08/2022, 1 poste non permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à 20 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,
- 2) D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.
- 3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :
La rémunération de cet agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique 1^{er} échelon indice brut 350 et indice majoré 327, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibération 31-2021

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour créer une adresse, il faut une délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer plusieurs adresses :

La Tarantière

Le Grand Sapin

Le Moulin de Quincampoix

13 chemin de Bel Aller

Tivoli

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte la création de ces adresses.

DIVERSES

- Monsieur le Maire

Informe le Conseil municipal sur l'avancée des travaux 2021. Le Département a accordé en partie les subventions FDI 2021 demandées.

Une dérogation pourra être demandée auprès du Département pour effectuer les travaux qui seront subventionnés en 2022.

Les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) n'ont toujours pas été validées.

Informe le Conseil municipal que l'ouverture du commerce a pris un peu de retard, une ouverture en août ou septembre pourrait être envisagée.

Fait lecture d'un mail de nos amis les belges de Roesbrugge et Poperinge qui propose une réunion en visio le 1^{er} ou le 7 juillet 2021.

Le Président du Comité de jumelage va être contacté.

Informe le Conseil municipal qu'il a mis une option sur un éventuel feu d'artifice au 14 juillet.

Les textes réglementant les feux orienteront la décision.

- Christophe BORDIER

Informe le Conseil municipal que l'entretien des chemins a commencé. Un deuxième passage aura lieu en septembre.

Informe le Conseil municipal que des personnes ont offert à la mairie une collection de journaux sur la vie de Saint-Victor de Buthon.

Comment pourrait-on valoriser ce don ? (Une exposition)

Le Conseil municipal remercie ces personnes pour ce précieux don.

- Christian CINTRAT

Informe le Conseil municipal sur la détérioration du chemin entre les Terres Douces et l'Auberdrière.

Christophe BORDIER répond qu'il sera inscrit pour les travaux 2022.

- Lucie ASSAIRI

Informe le Conseil municipal sur les excès de vitesse rue du Bel Aller et demande si un panneau signalétique à 30km/heure pourrait être installé.

Informe le Conseil municipal qu'il y a des problèmes sur les facturations d'eau.

M. Michel CERCEAU répond qu'il verra cela avec M. Beltrao.

- Bernard MOREAU

Informe le Conseil municipal que le chemin de la Herse se dégrade. Il est répondu qu'il sera fait cette année.

Demande si les plots au carrefour des Amitiés tracent le futur projet. M. Jean-Michel CERCEAU répond que non.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le tableau des permanences pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 a été envoyé par mail. Si certains veulent changer de créneaux entre eux, bien informer la mairie afin de refaire les tableaux pour le jour des élections.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H00.

Le secrétaire de Séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

**Jean-Michel
CERCEAU**

**Christophe
BORDIER**

**Geoffroy
VERRET
(Pouvoir à
Jean-Michel
CERCEAU)**

**Michèle
GERMOND**

**Stéphane
TAILLANDIER**

**Julien
CHARREAU**

**Lucie
ASSAIRI**

**Olivier
GUERIN**

**Christian
CINTRAT**

**Antoine
LEGRET**

**Gaël
HOUVET**

**Dominique
BARBET**

**Patrice
HUBERT
ABSENT**

**Patricia
LHEUREUX-BIORT**

**Bernard
MOREAU**